COMMISSION

AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport (public)
de la séance du lundi 25 septembre 2023 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s :	M. Jean-Noël DUCREST Mme Catherine ODIER M. Raphaël RAPIN M. Albert SIROLLI (pour M. G. SIROLLI) M. Charles VINZIO	
Exécutif :	M. Christophe BAUMBERGER	Adjoint
Personnel communal :	M. Raphaël COLLOMB	Responsable pool technique
Excusé-e-s :	Mme Emmanuelle AGABU Mme Andrea EHRETSMANN M. Geoffray SIROLLI	
Invités :	M. Thierry PRADERVAND M. Matthieu GIROD	Mobilitri SA Mobilitri SA

ORDRE DU JOUR

19h00 **Entretien au sujet de la prestation Mobilitri, en présence des administrateurs de Mobilitri SA, MM. Thierry Pradervand et Matthieu Girod**

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Nomination du Président et du Vice-président de la commission**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023**
4. **Discussion sur la prestation Mobilitri**
5. **Étude du budget 2024 de la commission**
6. **Communications de l'Exécutif**
7. **Propositions individuelles et divers**

Mme C. Odier ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

Entretien au sujet de la prestation Mobilitri, en présence des administrateurs de Mobilitri SA, MM. Thierry Pradervand et Matthieu Girod

Arrivée de M. R. Rapin.

M. M. Girod explique que Mobilitri est en exploitation depuis 3 ans sur 12 communes de la rive gauche. Il existe trois ESREC (espaces de récupération) cantonaux : Colley-Bossy, Nant de Châtillon et la Praille. L'État cherche depuis des années à implanter un ESREC sur la rive gauche afin que les habitants puissent y amener leurs déchets encombrants, spéciaux et autres, et suppléer aux collectes au porte-à-porte. Si l'État n'est pas parvenu à trouver un terrain afin d'implanter un ESREC sur la rive gauche, il faut traiter, gérer et valoriser ces déchets de la manière la plus pertinente possible. Il y a une petite dizaine d'années, l'État

avait sollicité les entreprises privées en leur demandant d'être innovantes. Plutôt que de monopoliser un terrain avec des infrastructures lourdes, les entreprises Pradervand et Serbeco ont imaginé ensemble une déchetterie itinérante, un concept unique en Europe, et l'ont développé. MM. Th. Pradervand et **M. Girod** ont présenté ce concept à l'ensemble des conseillers municipaux (47 séances entre 2016 et 2017) et ont convaincu les 12 communes de la rive gauche d'apporter cette solution pour la récupération des déchets encombrants et spéciaux qui sont de plus en plus un enjeu et une problématique, à l'heure actuelle.

Sur une question de **M. Ch. Baumberger**, **M. M. Girod** indique que les déchets spéciaux sont par exemple : peintures aux solvants, huiles mécaniques, batteries au lithium (un gros incendie a eu lieu à Serbeco, fin juin, lié à ce type de batteries). Les installations de Serbeco, broyeurs ou autres, connaissent un à deux départs de feu par semaine qui sont maîtrisés, les équipes étant formées par des sapeurs-pompiers professionnels. Il est donc important de pouvoir capter ce type de déchets, sachant qu'il suffit d'un pot de solvant mélangé à d'autres déchets et une étincelle pour déclencher un feu.

Pour traiter les déchets spéciaux au sein des communes, Mobilitri SA a mis en place une infrastructure spécifique avec une remorque conforme aux lois SDR/ADR (SDR : ordonnance relative au transport de marchandises dangereuses par route ; ADR : accord européen relatif au transport de marchandises par route). Mobilitri convoie ces déchets jusqu'au centre de traitement des déchets spéciaux qui se situe à côté de l'usine d'incinération des Cheneviers. Auparavant, lorsque l'entreprise Pradervand faisait la levée des encombrants au porte-à-porte, ces déchets n'étaient pas collectés. Ils pouvaient donc se retrouver dans les ordures ménagères, les égouts, les W.-C., les éviers ou autres.

Mobilitri a apporté cette solution qui permet d'offrir un service supplémentaire à la population. Un service qui se veut de proximité, avec six sites différents, afin d'être au plus proche des habitants qui devaient auparavant se rendre à l'ESREC de la Praille, entre les levées mensuelles au porte-à-porte, pour se débarrasser d'un meuble, d'un outil, d'un engin ou d'un bidon de solvant.

Ce projet a été accompagné par l'État, qui trouve cette solution novatrice et pertinente ; c'est l'avenir de la collecte des encombrants en ville de Genève. Car les ESREC disparaîtront à terme, notamment celui de la Praille. Mobilitri était aussi là pour accompagner et démontrer la possibilité de solutions de proximité. Serbeco en propose par exemple une depuis une quinzaine d'années à Onex, sur quatre sites différents (un samedi par mois).

Mobilitri voulait vraiment apporter un service de proximité 6j/7. À ce jour, plus de 65 % des habitants des 12 communes sont inscrits, ce qui est un excellent résultat. Il y a eu des défis, des complications, mais Mobilitri a toujours su apporter des solutions aux demandes et essayé d'être le plus juste possible dans cette gestion.

Ce qui anime également Mobilitri, c'est le service à la population : expliquer pourquoi il vaut mieux amener son bidon de solvant à la déchetterie mobile plutôt que le vider dans les égouts, ou que deviendra le meuble en bon état dont se débarrasse un quidam. Ce domaine d'activité a un rôle social très important. Pour cette raison, Mobilitri a prévu un box solidaire collecté par le CSP pour tout le matériel encore en bon état ou en état de marche afin de lui donner une seconde vie. Serbeco aimerait beaucoup mettre en place cette solution dans son centre de tri aussi, mais celle-ci réclame énormément de place et n'est pas simple. Serbeco s'est fixé l'objectif, pour 2030, de mettre en place une brocante issue des déchets collectés. Car la société produit une quantité assez importante de déchets ; apporter des solutions comme la seconde main semble important, d'autant que les demandes sont de plus en plus nombreuses.

M. Th. Pradervand souligne que les habitants de la région ont désormais une solution 6j/7, contre une levée mensuelle auparavant. Et Mobilitri récupère d'autres types de déchets (béton, carrelage, etc.). Par contre, comme c'était déjà le cas avant, les collaborateurs de Mobilitri n'entrent pas dans les propriétés privées ni ne montent dans les étages afin d'éviter tout problème. Les encombrants sont toujours ramassés en bordure de route.

M. M. Girod ajoute que Mobilitri a mis en place une levée sur appel au porte-à-porte, qui était aussi un souhait des communes pour les personnes à mobilité réduite, les aînés, les personnes sans véhicule, etc. Les concernés peuvent s'inscrire sur le site internet, sur lequel se trouvent toutes les informations. Sur une trentaine de levées sur appel hebdomadaires, il y a malheureusement des défections qui n'ont pas été décommandées.

Il fallait convaincre les 12 communes (45 séances avec les différents conseils municipaux) avec cette solution novatrice, ce qui a pris du temps et de l'énergie à Mobilitri. En termes de tarif, la base choisie était la même qu'appliquée pour les levées mensuelles au porte-à-porte, soit Fr. 7,40/habitant. Après trois ans d'expérience, les deux entreprises concernées ont dû injecter Fr. 250'000.- et retenir certaines de leurs factures respectives pour éviter un surendettement. La société Pradervand convoie 60 m^3 de déchets jusqu'à Serbeco, soit beaucoup plus que les déchets collectés une fois par mois. Ce projet-pilote était accompagné par l'État, avec une subvention de Fr. 200'000.-/an versée aux communes.

Un appel d'offres aurait dû être lancé, dont la responsabilité a été quelque peu tardivement reportée par l'État sur les communes. Mais récupérer un appel d'offres dix mois avant la fin du projet-pilote n'était pas facile pour les communes. Sans compter la dénonciation à la Cour des comptes pour des raisons de non-concurrence sur un projet novateur. **M. M. Girod** souligne la difficulté de préparer un appel d'offres sur une prestation qui n'existait pas.

L'entreprise Pradervand a plus de 60 ans d'existence et Serbeco a été fondé en 1977. Ces deux entreprises familiales ont envie de perdurer et de transmettre leurs activités aux générations suivantes. Elles n'ont donc pas eu de problème à être auditionnées par la Cour des comptes.

Comme ce projet-pilote devait durer trois ans, l'État a réduit la subvention. Les ESREC sont financés par le fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD), lui-même financé par les communes qui paient Fr. 25.- chaque tonne d'ordures ménagères amenées à l'usine d'incinération des Cheneviers. Les communes de la rive gauche, dont l'ESREC le plus proche se trouve à la Praille, financent ces espaces de récupération. L'État se devait aussi de jouer le jeu pour un espace de récupération sur la rive gauche, qui n'a finalement pas pu se faire. Les communes, accompagnées par Mobilitri, ont estimé que l'État devait également, via le FCGD, financer les communes pour Mobilitri.

L'appel d'offres n'ayant pas encore été lancé, l'État a réduit sa subvention à Fr. 130'000.-. Or, concomitamment à l'augmentation du tri et à la réduction des ordures ménagères incinérées, il était prévisible que le FCGD diminuerait d'autant. Les enjeux financiers sont donc importants. Compte tenu de la réduction de la subvention, Mobilitri a dû revoir sa position tarifaire, d'autant que le service a été augmenté (6j/7 contre une levée mensuelle, auparavant), conclut **M. M. Girod**.

Un commissaire aimerait savoir si, compte tenu du report de l'appel d'offres à juin 2024 et sa limitation dans le temps, conformément aux recommandations de la Cour des comptes, Mobilitri pourra tout de même participer à cet appel d'offres. Et quels seraient les concurrents ?

M. M. Girod répond par l'affirmative. Serbeco investit dans du matériel ou des camions qui ne s'amortissent pas en cinq ans. C'est le risque et les enjeux des entreprises privées. Mobilitri, qui dispose déjà d'une balance mobile et du matériel idoine, était prêt à répondre cette année déjà à un appel d'offres. La concurrence pourrait venir d'autres prestataires, du canton ou d'ailleurs puisque, conformément à l'AIMP, une entreprise internationale pourrait tout à fait s'implanter à Genève. Répondre à un appel d'offres pour des levées au porte-à-porte et aux écopoints est plus simple, car les entreprises possèdent déjà cette expérience et ce recul. Concernant Mobilitri, chaque usager s'identifie avec une carte qui garantit son anonymat (protection des données).

Un commissaire demande si les déchets doivent obligatoirement être traités sur le territoire cantonal.

M. M. Girod explique que les habitants ont la responsabilité de traiter les déchets usuels, type ordures ménagères et valorisables. Mais il ne pense pas que les communes aient l'obligation de mettre les infrastructures à disposition (sauf pour les déchets usuels), une tâche qui incombe au canton.

M. Th. Pradervand ajoute que les déchets doivent être traités sur le territoire cantonal.

Un commissaire relève que Mobilitri a déjà acquis du gros matériel ; il n'y a pas beaucoup d'autres entreprises genevoises qui pourraient répondre à l'appel d'offres.

M. M. Girod confirme qu'il n'y a pas pléthores d'entreprises sur Genève, qui reste un petit territoire.

Un autre commissaire demande quels sont les collaborateurs qui accompagnent le chef d'équipe sur les emplacements Mobilitri et quel est leur statut.

M. M. Girod précise qu'il s'agit d'employés de Mobilitri ou de Serbeco. Cette entreprise a une vision extrêmement sociale (ses activités et sa situation géographique s'y prêtent bien). Elle a mis en place, en 2017, un projet-pilote avec l'Hospice général qui consiste à accompagner par l'emploi la réinsertion de migrants. L'entreprise compte parmi ses collaborateurs un Syrien qui était mécanicien dans son pays, ou un Érythréen du foyer d'Anières qui travaille depuis quatre ans pour Serbeco et se rend l'après-midi sur les sites de Mobilitri. Depuis 35 ans, Serbeco participe aussi à la réinsertion dans la vie active de prisonniers en fin de peine qui sont engagés sur des périodes de 6 à 10 mois. Le chef d'équipe de Mobilitri a pour sa part suivi un apprentissage de recycleur à Genève et peut expliquer le tri aux habitants. Le troisième collaborateur travaille à 40 % pour Serbeco et à 60 % pour Mobilitri.

Le commissaire, qui utilise Mobilitri plusieurs fois par année, relève que ce dispositif fonctionne très bien ; les collaborateurs sont très agréables et disponibles. Mais peut-être que les personnes âgées, dont certaines ne sont pas à l'aise avec les outils numériques, auraient besoin d'une nouvelle explication par le biais d'un tous-ménages. Car déposer leurs encombrants devant leur domicile était plus simple pour elles. Inscrire le nombre de m^3 sur internet pourrait être un frein.

M. Ch. Baumberger annonce qu'une information était prévue avant que la Mairie reçoive l'interpellation écrite d'une habitante. De plus, un numéro de téléphone est à la disposition des personnes mal à l'aise avec les outils numériques. Pour sa part, il a utilisé une fois la levée sur appel pour l'évacuation d'une benne, qui a été très rapide. Depuis la suppression des créneaux horaires, les habitants doivent déposer leurs encombrants devant chez eux la veille au soir ; certains sont peut-être emmenés pendant la nuit.

M. Th. Pradervand ajoute que certains décommandent au dernier moment leur rendez-vous ; le comble, pour un camion, c'est de tourner sans rien collecter. Ces levées sur appel avaient au départ été mises en place pour les personnes dépourvues d'un véhicule, âgées, ou à mobilité réduite. Certains en profitent pour réserver des levées alors qu'ils pourraient se déplacer jusqu'à Mobilitri. Il arrive aussi que les collaborateurs de Mobilitri se retrouvent avec un tas de petits objets qui entreraient très bien dans une voiture. Si les usagers se plaignent de devoir attendre, c'est parce que d'autres ne respectent pas cette règle et en profitent sans raison à leur place.

M. M. Girod précise que de juin 2022 à juin 2023, 1'542 levées ont été effectuées pour l'ensemble des communes, 147 annulées sans prévenir, 226 annulées en prévenant Mobilitri qui se déplace donc pour rien 10 % du temps. Mobilitri a beaucoup travaillé à améliorer ces levées sur appel puisque, au début, le camion se déplaçait pour un balai. Mobilitri n'a pas trouvé, avec les communes, la bonne parade ou la bonne communication afin que les habitants qui le peuvent se déplacent jusqu'au site de récupération. En même temps, les études sociocomportementalistes démontrent que les écopoints, mis en place depuis 35 ans, tendent de plus en plus à devenir aussi des lieux de rencontre.

Un commissaire demande si Mobilitri prend le même type de déchets lors des levées à domicile que sur le site de récupération.

M. Th. Pradervand répond que les gravats ne sont pas récupérés aux levées au porte-à-porte, car leur poids nécessite des équipements spécifiques.

M. M. Girod ajoute que Mobilitri offre aussi la solution d'un enlèvement à domicile par une entreprise spécialisée, dont le coût est facturé directement à l'habitant.

Un autre commissaire relève que la lettre reçue par la Mairie entrerait tout à fait dans ce cadre. Car cette habitante n'était pas en mesure de sortir elle-même ses encombrants. Cette possibilité devrait être mieux mise en avant par Mobilitri.

M. M. Girod souligne que le problème était le même à l'époque des levées mensuelles au porte-à-porte.

Un commissaire pense important de réexpliquer cette possibilité au travers d'un tous-ménages.

Un autre commissaire constate que certaines personnes âgées rencontrent des difficultés tant pour déposer des encombrants volumineux devant leur domicile que pour se rendre au site de Mobilitri. L'accès à la bascule n'est pas simple, l'espace relativement restreint, des éléments qui sont aussi à prendre en compte. Mobilitri est un bon système pour ceux qui ont la force requise, mais il faut tenir compte des personnes qui n'en sont pas capables et qui souhaiteraient qu'on leur propose une solution.

M. M. Girod explique que certaines communes font appel à des petits jobs ; des jeunes accompagnent les personnes âgées. Faire appel à son voisinage ou à des proches aidants est une autre solution. Mobilitri, qui n'est pas habilité à entrer au domicile et n'a pas les assurances requises en cas de dommage, accompagnera volontiers la commune afin de trouver la meilleure solution possible.

Le commissaire suggère de faire signer une décharge aux concernés afin qu'ils assument le risque éventuel, ce qui serait le plus simple.

M. M. Girod rappelle qu'en termes économiques, chaque minute compte. Consacrer 20 min pour aller chercher un meuble à l'étage aurait aussi des répercussions sur la durée de la collecte, la monopolisation de l'équipe, etc.

Le commissaire, qui abonde dans son sens, rappelle le rôle social évoqué tout à l'heure par M. M. Girod. Ce service, qui serait une aide à la personne âgée ou à mobilité réduite, ne serait de toute façon pas gratuit. L'audition de Mobilitri avait aussi pour objectif de répondre à la lettre de cette habitante.

Un autre commissaire relève que la levée des encombrants est gratuite pour les particuliers, payante pour les professionnels. Quid des associations communales ?

À la connaissance de **M. M. Girod**, les associations communales bénéficient elles aussi de la gratuité.

M. Th. Pradervand ajoute que les containers des sapeurs-pompiers, écoles, salles communales ou autres ne sont pas équipés de puces, au contraire des entreprises.

M. Ch. Baumberger contrôlera ce point avant de répondre aux commissaires.

Un commissaire relève que la pose de containers pour les caisses à savon, dimanche dernier, n'était pas gratuite.

M. Th. Pradervand indique que la commune prend à sa charge la taxe d'élimination des déchets. Le transport des containers est en revanche aux frais du demandeur.

En l'absence d'autre remarque ou question, MM. Th. Pradervand et M. Girod sont libérés.

Départ de MM. Th. Pradervand et M. Girod.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (5 voix).

2. Nomination du Président et du Vice-président de la commission

La présidence de cette commission reviendrait normalement au groupe des Verts.

M. Ch. Baumberger trouverait plus judicieux de reporter la nomination du Président et du Vice-président à la prochaine séance, aucun des intéressés n'étant présent, ce soir.

Les commissaires abondent tous dans ce sens.

À l'unanimité (5 voix), la commission reporte ces nominations pour la prochaine séance.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023

Une précision est apportée au procès-verbal, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2023 ainsi corrigé est approuvé l'unanimité des personnes présentes (5 voix).

4. Discussion sur la prestation Mobilitri

Un commissaire souligne l'importance de répondre à la lettre envoyée par une habitante à la Mairie compte tenu des éléments apportés par Mobilitri.

M. Ch. Baumberger confirme que MM. Ch. Lassauce et Collomb rédigeront cette réponse avec la collaboration de Mobilitri.

Un autre commissaire pense que Mobilitri a fourni des réponses sur les solutions possibles.

M. Ch. Baumberger précise que les magistrats ont pris part à de nombreuses séances afin de mettre en place l'appel d'offres qui a été stoppé de façon très abrupte par le canton. Les magistrats des 11 communes (Cologny s'étant très rapidement retiré de Mobilitri) se sont réunis tous les 15 jours entre juin et septembre concernant l'avenir de Mobilitri. M. Raeis du GESDEC accompagnera les communes afin de mettre sur pied l'appel d'offres. C'est pour cette raison qu'une prolongation de 12 à 14 mois de la phase-pilote est nécessaire, avec une subvention cantonale de Fr. 130'000.-.

Un commissaire rappelle que comme évoqué par M. M. Girod, rares sont les entreprises genevoises à pouvoir répondre à ce genre d'appel d'offres.

M. Ch. Baumberger précise que la prolongation d'une année de la phase-test implique trois variantes. Variante 1 : Fr. 14,42/habitant avec levées sur appel à Fr. 50.- (sauf AVS, AI et PMR). Variante 2 : Fr. 17,34/habitant avec levées sur appel gratuites (mais possibilité, en cas d'abus, d'une facture envoyée aux concernés). Variante 3 : retrait de Mobilitri (auquel cas les déchets spéciaux ne seraient plus levés et Corsier ne participerait pas au futur appel d'offres).

Au coût de Fr. 7,40/habitant calculé au départ par Mobilitri s'ajoutaient Fr. 3.-/habitant pour les levées sur appel, plus la subvention cantonale de Fr. 200'000.- répartie en fonction du nombre d'habitants ; le coût de Mobilitri était en réalité de Fr. 13,30/habitant.

Si la commune opte pour la variante 3, un ESREC mobile sera positionné trois fois par mois sur un emplacement unique. La moitié des 11 communes concernées opteraient pour la variante 1, l'autre moitié pour la variante 2. L'Exécutif de Corsier serait pour sa part favorable à la variante 2, étant précisé que la charge actuelle pour la commune est de Fr. 29'000.-. La variante 1 représenterait un coût d'environ Fr. 33'000.-, et la variante 2 environ Fr. 39'000.-, soit Fr. 10'000.- supplémentaires pour une année incluant la gratuité des levées sur appel pour les Corsiérois (les abus seraient facturés Fr. 50.-).

Un commissaire rappelle que la commune contribue au FCGD à hauteur de Fr. 25.-/tonne. Que fait l'ACG à ce propos ?

M. Ch. Baumberger indique que ce fonds est géré par le GESDEC, pas par l'ACG. Les membres du comité de pilotage Mobilitri ont rencontré M. A. Hodgers et sont parvenus à obtenir cette subvention de Fr. 130'000.-. La solution la plus pertinente et la plus viable pour les communes était de signer avec Mobilitri un nouveau contrat d'une année (celui de 3 ans signé à l'origine sera échu le 31.10.2023), afin de lancer l'appel d'offres au printemps 2024.

Avec l'augmentation des coûts ? est-il demandé.

M. Ch. Baumberger rappelle que celle-ci représenterait environ Fr. 10'000.- pour Corsier.

Et il s'agit d'un service à la population, relève un commissaire.

À l'unanimité des personnes présentes (5 voix), la commission préavise favorablement la signature d'un nouveau contrat avec Mobilitri afin de prolonger cette prestation 12 à 14 mois et choisit la variante 2 (coût de Fr. 17,34/habitant au lieu de Fr. 12,93/habitant).

5. Étude du budget 2024 de la commission

Un commissaire demande si les subventions énergétiques communales ont été intégrées dans le projet de budget 2024.

M. Ch. Baumberger indique que la CUCP a proposé de programmer une séance conjointe CAEDD/CUCP concernant ces subventions.

Un commissaire confirme qu'une séance conjointe sera convoquée en vue d'étudier les subventions mises en place dans les différentes communes et réfléchir aux subventions énergétiques corsiéroises.

Sur une remarque par rapport aux délais, **M. Ch. Baumberger** explique que le Conseil municipal pourra cas échéant voter un crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année.

Les documents de travail seront mis à disposition sur le CMNet.

À l'issue d'une brève discussion, et faute de Président et Vice-président, la commission reporte l'étude du projet de budget 2024 à sa prochaine séance.

6. Communications de l'Exécutif

Un commissaire souhaiterait un point de situation concernant le remplacement des panneaux solaires de l'AGS, sachant qu'une simple lettre à la Mairie suffit désormais.

M. Ch. Baumberger donnera réponse lors de la prochaine séance. Concernant les bâtiments inscrits à l'inventaire, la CMNS ne fait plus qu'une recommandation (sauf sur les secteurs ISOS, sachant qu'il n'y en a aucun sur Corsier).

7. Propositions individuelles et divers

Néant.

En l'absence d'autres divers, **la Présidente** remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h42.

Rapport : E. Maia